

## Compte rendu du Conseil de développement En date du 11 mai 2016

M. Moreau, Président du Conseil de développement du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance. Il remercie tous les acteurs présents à cette réunion qui se tient à la salle de La Chapelle de LA CHÂTRE.

### Membres du Conseil de développement

Étaient présents : 16 membres

1	Monsieur	Jacques	AUBOURG	URGC
2	Monsieur	Laurent	BOURIAUD	Union des Entreprises de l'Indre (U.D.E.I)
3	Madame	Jacqueline	CHAUMETTE	Fédération Départementale des Familles Rurales de l'Indre
4	Monsieur	Jean-Michel	DEGAY	Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Indre
5	Monsieur	Alain	GLAUMOT	Office de Tourisme de La Châtre
6	Monsieur	Gérard	GUILLAUME	Historien local
7	Monsieur	Jacques	LUCBERT	Association Indre Nature
8	Monsieur	René	MARANDON	Société Pomologique du Berry
9	Monsieur	Jean-Claude	MOREAU	Association pour le Développement Agricole et Rural (ADAR-CIVAM)
10	Monsieur	Franck	MOULIN	Fédération Départementale des CUMA de l'Indre
11	Madame	Sylvie	PETOLON	CODAR Boischaut Sud
12	Madame	Annie	ROCHOUX	Chambre d'Agriculture de l'Indre
13	Madame	Pascale	SILBERMANN	Sous-Préfecture de LA CHATRE représentée par <b>Mme Evelyne DELAIGUE, suppléante</b>
14	Madame	Jacqueline	TEINTURIER	Adjointe à Montgivray, élue du Pays référente du Conseil de Dvpt représentée par <b>M. Daniel CALAME, suppléant</b>
15	Monsieur	Marc	TOUCHET	District de l'Indre de Football

<b>16</b>	<b>Monsieur</b>	<b>Laurent</b>	<b>WENDLING</b>	Direction Départementale des Territoires de l'Indre représentée par <b>M. Philippe CHOQUEUX, Chef du Service SATTE</b> et <b>M. Xavier ORY, Chef du Service SATR</b>
-----------	-----------------	----------------	-----------------	--

Étaient excusés : 6 membres

<b>1</b>	<b>Monsieur</b>	<b>Laurent</b>	<b>BLONSARD</b>	Principal du Collège Louis Pergaud
<b>2</b>	<b>Monsieur</b>	<b>Michel</b>	<b>de DIEU OKALA</b>	Proviseur du Lycée George Sand
<b>3</b>	<b>Monsieur</b>	<b>Dominique</b>	<b>DELAUME</b>	Hôpital de La Châtre
<b>4</b>	<b>Monsieur</b>	<b>Yves</b>	<b>NONNET</b>	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre
<b>5</b>	<b>Monsieur</b>	<b>Franck</b>	<b>ROVINA</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre
<b>6</b>	<b>Monsieur</b>	<b>Michel</b>	<b>SUCHET</b>	Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre

Étaient absents : 4 membres

<b>1</b>	<b>Monsieur</b>	<b>Arnaud</b>	<b>DENORMANDIE</b>	Initiative Indre
<b>2</b>	<b>Monsieur</b>	<b>Jean</b>	<b>ELION</b>	Fédération de Pêche de l'Indre
<b>3</b>	<b>Monsieur</b>	<b>Christian</b>	<b>NIEL</b>	Parc des Parelles
<b>4</b>	<b>Madame</b>	<b>Marianne</b>	<b>PUECH</b>	Principale du Collège Vincent Rotinat

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

**Ordre du jour** :

- 1) Points d'actualités : Mise en œuvre de Leader, préparation et observations sur le SCoT
- 2) Véloroutes : définition des itinéraires cyclables sur le Pays
- 3) Questions diverses

---

Le Président présente les excuses de M Le Roux, empêché pour raisons de santé, et remercie Mme Chabenat d'avoir assuré la logistique nécessaire à la tenue de cette réunion.

## **1) Points d'actualités :**

### **Leader / présentation et actualisation par M. Vaslin, chargé de mission référent au Pays**

Une note a été remise en séance aux membres du Conseil de développement faisant la synthèse des 6 fiches « action » (en pièce jointe).

En complément, il est précisé que les demandes de subvention pour financer des projets d'animation seront effectuées année par année.

La composition du comité de programmation est portée à connaissance du Conseil de développement (en pièce jointe). Notre attention est portée sur le fait que la parité hommes/femmes est loin d'être respectée et que c'est encore aggravé pour la catégorie des « titulaires » eu égard aux « suppléants ». D'autre part, il est remarqué que ces binômes « titulaire-suppléant » ont intérêt à échanger entre eux car la disponibilité doit être anticipée, autant que faire se peut.

La première réunion du comité de programmation devrait pouvoir se faire fin mai. En tout état de cause M. Vaslin est d'ores et déjà disponible pour des rendez-vous avec des porteurs de projet ayant besoin d'éclaircissements sur l'éligibilité de leurs idées.

### **SCoT, (Schéma de Cohérence Territoriale) Présentation de cadrage par M Choqueux, DDT**

La délibération du Comité Syndical du Pays de La Châtre du 1<sup>er</sup> avril 2016 prescrit l'élaboration du SCoT (en pièce jointe).

Du point de vue « légal » tout est prêt pour lancer le Scot. Le « timing » est maintenant conditionné par la réponse à un appel à projets pour subventions de l'Etat au titre de la DGD (juin ou juillet).

Parallèlement deux Communautés de Communes (La Châtre et Ste Sévère et Marche Berrichonne) ont candidaté pour une subvention permettant la mise en place de leur PLUi et que leurs réponses positives (officieuses) permettront de compléter le SCoT. Pour rappel, le SCoT est un document d'urbanisme d'orientation alors que le PLUi, est un document d'urbanisme réglementaire sur un territoire ; ce dernier sera d'autant plus fiable dans la durée qu'il s'inscrira dans la « cohérence » dégagée par le SCoT.

Le rôle de l'Etat (son administration, la DDT) est de « cadrer » par une « Note stratégique territoriale » en début de procédure.

La question de l'ingénierie produite par les bureaux d'étude fait l'objet de beaucoup d'attentions. Le conseil de développement dans son ensemble se montre extrêmement attentif à ce que les processus d'animation, d'évaluation et de présence sur le terrain soient appréhendés dans la délimitation du cahier des charges de l'appel d'offres. En fait si l'on pouvait souhaiter une réelle « démocratie participative » c'est bien sur un sujet tel que celui-

ci, particulièrement structurant pour le territoire et très engageant pour ses habitants. On retrouve une idée du même ordre dans le document de délibération. Cette délibération rappelle les antériorités de débats et de documents, certains étant très récents, comme la TVB. En conséquence le bureau d'étude devra reprendre ces études et les intégrer à sa démarche sans en produire d'autres « artificielles » dans la mesure où le travail aurait déjà été fait. Ce qui pourra produire des économies.

Le président témoigne de la qualité du débat qui a été engagé en Comité syndical du Pays lors de cette prise de délibération. En effet les interventions enrichissant la plus value escomptée par le Scot ont été variées aussi bien par leurs contenus que par leurs déclinaisons (juridique, économique, durable etc). La finalité est résumée par la formule « Vivre au sein d'un territoire harmonieux et attractif ».

## **2) Véloroutes : définition des itinéraires cyclables sur le Pays**

---

Le Pays s'est engagé dans la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour l'identification des itinéraires cyclables sur les territoires du Sud de la Région centre-Val de Loire.

Les membres du Conseil de Développement prennent connaissance d'un compte rendu de comité de pilotage du 29 Avril 2016 (fait par le cabinet « Traces TPI » et joint en préparation de la réunion). Ce projet engage en même temps que le Pays de La Châtre en Berry, le Pays Val de Creuse-Val d'Anglin et le Pays « Berry St Amandois ». Les comités de pilotage se déroulent alternativement sur chacun des Pays. Un dernier aura lieu prochainement. Les interventions du Conseil de développement à ce propos sont très positives. Elles visent aussi à remarquer que cette initiative amènera les acteurs du tourisme à être encore plus pertinents dans la prise en compte des besoins des utilisateurs de ces itinéraires. Certains membres font part de leur observation d'une plus grande utilisation du vélo comme moyen de découverte touristique. Et qu'en conséquence des adaptations sont sûrement à prévoir. La question de la sécurité de ces itinéraires, abordée dans le document, fait l'objet de remarques. Il y a juxtaposition de deux éléments : le danger potentiel que peut représenter une automobile roulant en « cohabitation » avec des vélos d'une part et la banalisation effective des vélos sur le secteur d'Eguzon sans qu'on y remarque une statistique inquiétante. La signalisation de ces itinéraires sera bien entendu à étudier de près. En fonction du document présenté, des remarques spécifiques et localisées pourront être transmises au Pays. Enfin, une remarque fait l'unanimité : l'utilisation des anciennes voies ferrées, sans risque « automobiles » et quasi plates, est à privilégier au maximum.

## **3) Questions diverses**

---

### **1/ référents**

Il est effectué un tour de table afin de vérifier que les désignations de membres référents sur les programmes ou thématiques ont pu trouver leur application effective. Cette « évaluation » permet de constater que globalement les membres référents désignés ont

bien reçu, lorsque cela avait été validé comme tel par le Pays, des invitations aux réunions. Un ou deux cas demandant précisions vont être vérifiés par les services du Pays. Par ailleurs, Il est rappelé que l'ordre du jour avec sa rubrique « questions diverses » permet à ce que chaque membre ayant participé à une réunion de « programme » ou de « thématique » puisse faire part de ses observations à ce sujet en réunion de Conseil de développement.

## **2/ démarche au nom des Conseils de développement**

Le président fait part d'une démarche engagée par les présidents de conseil de développement de l'Indre (sauf un) auprès du président du Conseil Régional et du président du Ceser pour solliciter une entrevue. Le but de cette démarche est de pouvoir dégager plus d'efficience aux travaux des Conseils de développement en termes de moyens minimas permettant une régularité et de réciprocités.

## **3/ adhésion à la coordination nationale des Conseils de développement**

Par délibération, le Pays de la Châtre en Berry a entériné la demande de son Conseil de développement à financer l'adhésion à la coordination nationale des conseils de développement. (le site [www.conseils-de-developpement.fr/](http://www.conseils-de-developpement.fr/) )

## **4/ Contrat local de santé**

Un engagement de démarche pour un « Contrat local de santé » a été mis en délibération à l'assemblée Générale du Pays du 01/04/2016. L'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé devrait pouvoir mobiliser des acteurs de la société civile. La première étape consiste en un « diagnostic santé » financé par l'Agence régionale de Santé. Les objectifs de ce contrat (garantie de service public d'accès aux soins, concertation pour l'organisation, actions de prévention, actions pour réduction de mortalité prématurée) auront, pour réalisation, un financement d'un « animateur santé » sur 3 ans et l'élaboration d'un programme d'actions avec les opérateurs de la santé du territoire.

## **5/ MAEC**

Ce sujet n'a pas été étudié dans la globalité de son actualité. Cependant un point noir apparait d'ores et déjà : le sous financement patent de l'animation liée pour 2016, avec le risque réel donc de compromettre ce qui a été engagé. D'où une alerte.

M. Moreau clôt la séance.

**Jean-Claude MOREAU**

Président du Conseil de  
développement du Pays  
de La Châtre en Berry